COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

Paris, 13 novembre 2013 GOP (2013) 8

GROUPE DES PARTIES A LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LA PREVENTION DU TERRORISME [STCE N° 196]

LISTE DES POINTS EXAMINÉS ET DES DÉCISIONS PRISES

6e réunion

Paris, 12 – 13 novembre 2013

Secrétariat de la Division Terrorisme
Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, DG – I

codexter@coe.int - http://www.coe.int/terrorism

Le Groupe des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme s'est réuni à Paris les 12 et 13 novembre 2013 sous la présidence de M. Vladimir SALOV (Fédération de Russie). Il a décidé ce qui suit :

1. Ouverture de la réunion

- Prend note des observations liminaires du Président, notamment au sujet des élections à la présidence et la vice-présidence du Groupe.

- Prend note du fait que le CODEXTER a décidé de consacrer sa 27e session plénière (deuxième semestre 2014) au thème de « la radicalisation et la réception d'un entraînement pour le terrorisme, y compris via Internet » ;

- Souligne l'importance, pour le Groupe des Parties, d'être capable de contribuer aux délibérations du CODEXTER sur ce thème, en transmettant le résumé des principaux résultats de l'évaluation de la mise en œuvre de l'article 7 de la Convention assez longtemps avant la 27e réunion plénière du CODEXTER ;

- Prend note de l'information du Secrétariat selon laquelle le projet de Mandat du CODEXTER pour 2014 - 2015 devrait être adopté par le Comité des Ministres d'ici à la fin novembre 2013.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

- Adopte l'ordre du jour sans amendement.

3. Informations sur l'état des signatures et des ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196)

- Prend note des informations du Secrétariat concernant l'état des signatures et des ratifications de la Convention, et notamment du fait qu'il n'y a eu aucune nouvelle signature ou ratification depuis sa 5e réunion ;

- Continue de promouvoir la Convention par le biais des relations bilatérales et multilatérales des Etats parties avec les autres Etats.

4. Finalisation et adoption du Rapport d'évaluation thématique de la mise en œuvre de l'article 6 « Recrutement pour le terrorisme » de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme [STCE n° 196]

- Prend note des informations fournies par le Président et le Secrétariat concernant la version actuelle du projet de Rapport d'évaluation thématique ;

- Finalise et adopte le Rapport d'évaluation thématique ;

- Finalise et adopte le Résumé du Rapport d'évaluation thématique ;

- Charge le Secrétariat de transmettre au CODEXTER le Résumé du Rapport d'évaluation thématique tel qu'adopté, conformément à la règle 11 des Règles de procédure du Groupe des Parties.

5. Examen et adoption du projet de questionnaire sur la mise en œuvre de l'article 7 « Entraînement pour le terrorisme » de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme [STCE n° 196]

- Examine le projet de questionnaire sur la mise en œuvre de l'article 7 ;

- Charge le Secrétariat de préparer un modèle actualisé sur la base des commentaires reçus lors de la réunion et de le soumettre aux délégations pour commentaires avant le 22 novembre 2013 ;

- Invite les délégations à adresser tout autre commentaire éventuel sur le modèle révisé avant le 13 décembre 2013 ;

- Décide de l'adoption du modèle au moyen d'une procédure écrite, dans un délai à proposer par le Secrétariat ;

- Envisage d'organiser sa 8e réunion en 2014 de telle manière que les principaux résultats de l'examen thématique de la mise en œuvre de l'article 7 puissent être transmis au CODEXTER assez longtemps avant sa 27e réunion plénière.

6. Propositions pour la structure du cycle d'évaluation

- Examine le document GOP (2013) 7 intitulé « Structure du cycle d'évaluation », préparé par le Secrétariat ;

- Pour l'avenir immédiat, poursuit l'évaluation de la mise en œuvre de l'article 7 et des dispositions connexes, qui sera suivie de celle de l'article 5 et des dispositions connexes ;

- Reviendra lors de sa prochaine réunion sur la question de la disposition à examiner après l'article 5.

7. Relations avec le CODEXTER

- Prend note des informations fournies par son Président et Mme Yuliia LAPUTINA (Ukraine), ainsi que par le Secrétariat, concernant les activités du CODEXTER et la manière dont celles-ci peuvent avoir un impact sur les questions liées à la prévention du terrorisme ; prend note en particulier du fait que le CODEXTER a décidé, pour 2014 et 2015, de donner la priorité, dans cet ordre, aux travaux sur **« les techniques spéciales d'enquête », « la radicalisation et la réception d'un entraînement pour le**

terrorisme, y compris via Internet », « les terroristes agissant seuls » et **« l'évaluation des lacunes éventuelles du cadre juridique fourni par les instruments juridiques internationaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la prévention et de la répression du terrorisme »** ;

- Prend note des informations fournies par le Secrétariat concernant l'élaboration d'une base de données facile à utiliser sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ayant trait aux activités anti-terrorisme ;

- Prend les mesures nécessaires pour garantir la coordination avec le CODEXTER concernant les priorités jugées particulièrement pertinentes pour les travaux du Groupe des Parties.

8. Elections

- Élit Mme Lucia LING KET ON (Pays-Bas) en tant que Présidente et M. Miguel SOLER GOMIS (Espagne) en tant que Vice-Président, chacun pour un mandat d'un an (renouvelable).

9. Date de la prochaine réunion

- Tiendra sa prochaine réunion à Strasbourg consécutivement à la 26e réunion plénière du CODEXTER, au printemps 2014 (date à confirmer).

10. Autres questions

- Prend note qu'aucune question n'a été soulevée sous ce point.

11. Adoption de la liste des points examinés et des décisions prises

- Adopte la liste des points examinés et des décisions prises ;

- Remercie le Président, M. Vladimir SALOV (Fédération de Russie), pour son excellent travail au service du Groupe des Parties.